

Résidence du Ruanda
Territoire du Mulera

Copie
Ruhengeri le 27 Juin 1928

N°I96/M.R.

Monsieur le Résident.

Suite à votre lettre N°I427/M.R.9 du 22 courant,

j'ai l'honneur de vous faire savoir que, par suite d'un "lapsus-calami" les mots "2^e semestre & 3^e trimestre" ont été marqués sur le bon dont question dans votre précitée.

Il s'agit, en l'occurrence, des effets pour le DEUXIEME semestre et DEUXIEME trimestre (une partie des effets étant à distribuer tous les 6 mois, et une partie tous les 3 mois) de l'année en cours, tous effets dus pour distribution à la fin de ce mois.

Pour le Délégué du Résident en route

L'adjoint: J. Tolkowsky

RUHENERI

23909

Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI

Tolkowsky

Congo Belge

Kigali, le 22 Juin 1928.

N° 1427/M.R.9.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°
du 19

ANNEXE

OBJET :



366 | M.R.

Monsieur le Délégué,

2e trm
J'ai l'honneur de vous prier de me dire si les pagne trimestriels dont vous avez besoin sont ceux nécessaires pour le deuxième ou le troisième.

Pour votre information, je crois utile de vous dire que ces effets d'habillement doivent être distribués durant le troisième mois du trimestre.

Les autres effets d'habillement destinés aux membres du personnel ne me sont pas encore parvenus. Peut-être me sera-t-il possible de vous envoyer le mois prochain les tenues, fez et ceintures rouges destinées aux policiers.

✓ Le Résident du Ruanda.
G. Mortehan.

S. Torelly

Monsieur le Délégué du Résident

RUHENERI.